HOMELIE XXXI.

POUR LE DIMANCHE DE LA SEXAGESIME

SUR

LE JUSTE ABEL.

Par M. le Curé de S. Sulpice de Paris.

A PARIS,
Chez RAYMOND MAZIERES, Libraire, ruë S. Jacques, prés la ruë de la Parcheminerie, à la Providence.

M. DCCIX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

HOMELIE

SUR

LE JUSTE ABEL.

APRE'S vous avoir expliqué l'Evangile de ce jour l'année derniere, mes tres-chers Freres, je croi qu'il ſera tres-utile en celle-cy, de vous expoſer l'endroit de la Geneſe que l'Egliſe nous propoſe dans ſon Office ces jours icy, je veux dire l'hiſtoire celebre des deux premiers-nez du monde, Caïn & Abel : laquelle contient de ſi grandes inſtructions, qu'on ne peut bien les développer qu'en remontant encore à l'origine de l'Univers ; matiere d'autant plus importante & néceſſaire, qu'elle regarde le fonds de la Religion, & qu'elle inſpire une pieté non moins ſolide qu'éclairée.

nuditas : dépoüillez de la robe d'innocence, & confus de l'impudence de leur chair déja rebelle envers eux, qui leur étoit un témoignage & une punition de leur volonté rebelle envers Dieu, ils n'aperçûrent plus en eux qu'une honteuſe turpitude qui les fit rougir de leur nudité, qui les couvrit de confuſion: *itaque quod adverſus voluntatem libido inobedienter movebat, verecundia pudenter tegebat* : ils ſe regarderent d'un autre œil qu'ils n'avoient encore fait, & ils ſe convoiterent: *in ſua membra oculos injecerunt, eoque motu quem non noverant, concupie-* & pour lors ils ſentirent de quel habit de grace ils avoient été juſques-là revêtus : *ibi enim ſentit quâ prius gratiâ veſtiretur, quando in ſuâ nuditate nihil indecens patiebatur.* Ne pouvant donc ſupporter cette indecence ignominieuſe, ils couvrirent leur corps juſqu'alors brillant de gloire, d'un vil haillon de feüilles de figuier : quelle humiliation ! *ad folia ficulnea cucurrerunt, ſuccinctoria conſuerunt, & quia glorianda deſeruerant, pudenda texerunt.* Enfin leur chaſteté commune étant ainſi ternie, ils furent ignominieuſement chaſſez du Paradis, ſejour tranquille de la virginité, & reléguez ſur la terre, théatre orageux des nôces humaines, ſuivant cette parole de ſaint Jerôme, *nuptiæ terram replent, virginitas paradiſum* : car, continuë-t-il, nous pouvons dire en gemiſſant, qu'Adam & Eve avant leur peché poſſedoient la virginité, & qu'aprés leur peché ils la perdirent : *de Adamo quidem & Evâ illud dicendum, quod ante offenſam in paradiſo virgines fuerint, poſt peccatum autem, & extra paradiſum nuptiæ.* Mais helas ! quel fut leur étonnement de ſe voir hors de ce lieu de volupté, réduits pour

De Gen. ad Lit. L. 11 c. 32.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

L. 1. adver. Jovin. poſt init. p. 161.

Ibid.

tout ornement à porter un long cilice qui couvroit tout leur corps; expoſez aux injures de l'air & des ſaiſons; ſans maiſon, ni retraite, ni commoditez de la vie! que de triſteſſe & de regrets! Mais quoi, dit ſaint Hilaire, ce banniſſement du Paradis fut plûtôt un ſigne de la miſericorde divine à venir, qu'un châtiment de leur crime préſent, puiſque s'ils euſſent mangé du fruit de vie, & qu'ils fuſſent devenus immortels, la peine attachée à leur peché eût toujours ſubſiſté, parce qu'ils ne ſeroient jamais morts, & par conſéquent qu'ils n'euſſent pas reſſuſcité à la vie, ainſi qu'il s'eſt heureuſement accompli en Jeſus-Chriſt le ſecond Adam: *quem de Paradiſo poſt culpam ne lignum vitæ attingens, in æternitatem pœnæ maneret, ejecit: ut naturam corporis ejus Adam è cælis ſecundus aſſumens, parique morte percuſſus, eam rurſus in vitam æternam jam ſine pœnæ æternitate revocaret.* Saint Auguſtin ajoûte que cette expulſion d'Adam hors du Paradis, laquelle ne lui permit plus d'étendre ſa main au fruit de l'arbre de vie, fut comme une excommunication qui chaſſe le pecheur de l'Egliſe, & qui lui interdit l'uſage de l'Euchariſtie: *ſeparari debuit utique à ligno vitæ... & alienandus tanquam excommunicatus, ſicut etiam in hoc Paradiſo, id eſt, Eccleſiâ, ſolent à Sacramentis altaris viſibilibus homines diſciplinâ Eccleſiaſticâ removeri.* De plus, cette élevation de main au fruit de l'arbre de vie, dont on ôta la faculté à Adam, que ſignifie-t-elle, ſinon la participation au mérite de la Croix du Sauveur qui nous fait recouvrer la vie éternelle dont l'excommunié, s'il ne s'humilie, mérite d'être privé? *Quòd autem dictum eſt, ne porrigeret Adam manum ſuam ad arborem vitæ: manus por-*

In pſ. 68. n. 23.

De Gen. ad Lit. Lib. 11. num. 40.

De Geneſ. cont. Man. 2. 22.

rectio bene ſignificat crucem per quam vita æterna recuperatur. Ainſi l'une & l'autre excluſion, ou du Paradis, ou de l'Egliſe, eſt un effet de la miſericorde divine, qui ne tend qu'à porter l'homme à la penitence, & à lui faire mériter ſon retour dans le lieu ſaint, & ſon rétabliſſement dans la gloire, par les gemiſſemens & par les larmes: telle eſt la fin des rigueurs ſalutaires de l'Egliſe dans le retranchement des pecheurs publics: elle n'en vient-là que pour procurer la guériſon à quelqu'un de ſes membres malades, ou pour préſerver de maladie le corps dont un membre malade pourroit l'infecter: c'eſt ce qu'on voit dans les peines médicinales qu'elle impoſe ſolemnellement aux pénitens: voilà, leur dit-elle en les chaſſant, qu'on vous met hors du lieu ſaint, à cauſe de vos crimes, ainſi qu'Adam fut mis hors du Paradis, à cauſe de la tranſgreſſion qu'il fit du ptécepte divin, & qu'on vous interdit comme à lui l'uſage du fruit de vie: *Ecce ejicimini vos hodie à liminibus ſanctæ matris Eccleſiæ, propter peccata & ſcelera veſtra, ſicut Adam primus homo ejectus eſt de Paradiſo, propter tranſgreſſionem ſuam... Videte ne fortè ſumat de ligno vitæ, & vivat in æternum*: car celui qui reconoiſſant humblement ſa miſere, ſe juge indigne d'approcher de l'Autel, ſera bien-tôt jugé digne de ſe rapprocher de la divine miſericorde, dit ſaint Auguſtin: *ſi enim agnoſcens reatum ſuum ipſe ſe à divino altari ſubſtraxerit, citò ad indulgentiam divinæ miſericordiæ perveniet*: & celui qui ſe voyant en mauvais état, craint de s'aſſeoir ſur la terre à la table de l'Egliſe, ne craindra pas d'être exclus dans le Ciel du feſtin éternel: *ab æterno illo & cæleſti convivio excommunicari penitùs*

Off. feria 5. maj hebd.

Serm. 252. de temp. in Dnica.

non timebit. Que méritera donc celui qui s'étant ſoüillé dans l'yvrognerie ou dans l'adultere, ou qui gardant dans ſon cœur la haine contre le prochain, oſe néanmoins s'approcher de l'Euchariſtie? ſinon d'entendre dé la bouche du pere de famille cette ſentence formidable: comment êtes-vous entré icy ſans étre revêtu de la robe nuptiale? qu'on le prenne & qu'on le jette pieds & poings liez dans les ténébres. Là, que de pleurs & de grincemens de dents! *ecce qualem ſententiam merebitur audire, qui ad convivium nuptiale, id eſt, ad altare Domini, aut ebrioſus, aut adulter, aut odium in corde retinens, præſumit accedere.* Que Dieu, mes tres-chers Freres, continuë ſaint Auguſtin, nous accorde la grace de ne jamais tomber dans ces damnables excés, ou ſi nous ſommes aſſez malheureux pour y être tombez, qu'il nous faſſe celle de nous en relever au plûtôt: *avertat hoc Deus à nobis, Fratres chariſſimi, & concedat ut mala iſta, aut numquam velimus admittere, aut ſi admiſſa fuerint, ſine ullâ morâ, pœnitentiâ vel pace ſtudeamus ſanare*: qu'il nous faſſe la grace de laver ſans remiſe ces taches par des aumônes abondantes, & de guérir ces playes par le baume ſalutaire de la componction, *& largioribus eleemoſinis feſtinemus abluere*: de peur que pour ne nous être pas ſéparez pour un temps de la communion temporelle avec la Jeruſalem terreſtre en ce monde, nous ne ſoyons rejettez de l'éternelle commenſalité de la Jeruſalem celeſte en l'autre: *ne fortè ſi cum peccatorum vulneribus antè tribunal æterni Judicis venerimus, ab illâ æternâ Eccleſiâ, & ab illâ cæleſti Jeruſalem perpetuâ excommunicatione ſeparemur*: ſéparation qui n'eſt pas le ſeul ſupplice à craindre, mais de plus

plus d'être jettez dans cet incendie tenebreux, pour y brûler à jamais, à quoi ſeront condamnez ceux qui pour avoir rejetté la vie qu'on leur a offerte en ce monde, chercheront à jamais la mort en l'autre ſans la pouvoir trouver; *nec hoc ſolùm ſufficiet ad pœnam quod reprobus foris projicitur, ſed inſuper in tenebras exteriores, æterno incendio concremandus excluditur, quibus in hoc ſæculo vita offertur, & nolunt accipere, in inferno quærunt mortem, & non poterunt invenire.* Au milieu donc des rigueurs qu'exerça le Seigneur ſur nos premiers parens, quand il les chaſſa du Paradis, auſſi bien que de celles qu'il exerce ſur les pecheurs quand il les chaſſe de l'Egliſe, on voit toûjours reluire des marques de ſa miſericorde ſur l'homme, puiſqu'il ne le met hors de ſa maiſon paternelle, que pour l'obliger à reconnoître la faute qu'il a commiſe, & à recouvrer l'heritage qu'il a perdu. O fragilité de mes premiers parens, ou plûtôt, ô ma propre fragilité! s'écrie ſaint Gregoire de Nazianze, puiſque je me trouve autant dans leur fragilité, que je trouve leur fragilité en moi! *ô infirmitatem meam! meam enim duco primi parentis infirmitatem!* O rigueur ſalutaire de la Juſtice divine, puiſque chaſſant mes premiers parens du Paradis, & les condamnant à la mort, vous fîtes que le peché trouva ſa mort dans la leur, & que l'homme devenant mortel, empêcha le peché d'être immortel, & retint l'eſperance de reſſuſciter un jour à la vie, pour ne la plus perdre, & de rentrer dans le Paradis pour n'en être plus chaſſez: *homo tamen mortem ac peccati præciſionem elucratur ne malum immortale eſſet, ita pœna ipſa in miſericordiam ceſſit.* Orat. 32. circ. med.

* * *

PREMIERE CONSIDERATION.

La deſobéïſſance de nos premiers Parens les ayant privez du don de l'immortalité, le deſir qu'ils avoient de vivre toûjours dont ils ne pouvoient ſe défaire, leur fit regarder le Mariage comme une reſſource à la deſtruction de leur nature : ils crurent qu'ils pourroient par là comme revivre, & reſſuſciter en la perſonne de leurs enfans, & ſe procurer une autre eſpece d'immortalité, qui les conſoleroit en quelque façon de celle qu'ils avoient perdüe, & dans laquelle ils trouveroient heureuſement la conſervation de leur ſang, de leur famille, de leur nom, de leurs actions, de leurs ouvrages, de leur memoire ; enfin qui les feroit ſubſiſter dans la poſterité la plus reculée, malgré l'inconſtance des choſes humaines, & la vaſte durée des ſiecles. Telle eſt la doctrine du grand ſaint Baſile dans ſon livre de la Virginité : *Poſt prævaricationem vero mortiſque ſententiam, poſt paradiſi amiſſionem, Adam tunc jam uxorem cognovit Evam, ut vitæ poſtea mortalitatem prolis ſucceſſione ſolaretur.* Cette pretention toute vaine qu'elle fût, ne laiſſoit pas d'avoir ſon myſtere, & d'être un crayon de la reparation à venir du genre humain, & de ſa reſurrection en Jeſus-Chriſt, ſelon la doctrine des Peres : Car lorſque Dieu eut amené Eve à Adam, afin de la lui donner pour épouſe, & par là d'établir, d'autoriſer, d'approuver, & de ſanctifier le mariage, Adam dit : voila maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair, & l'Ecriture ajoûte : c'eſt pourquoi l'hom-

Poſt med. p. 567.

Gen. 2. 23.

me quittera ſon pere & ſa mere & s'attachera à ſa femme, & ils ſeront deux en une même chair. Paroles qui montrent l'étroite union du mari & de la femme, incomparablement plus intime que celle des autres animaux qui donnent la vie à ceux de leur eſpece, puiſque l'un n'a pas été tiré de l'autre, ainſi qu'Eve le fut d'Adam, pour être deſormais, non deux, mais un ſeul en une même chair, ſelon l'expreſſion du Sauveur à ce ſujet; ce qui ſans doute eſt un grand Sacrement, dit l'Apôtre, mais bien plus encore en Jeſus Chriſt: car en cela Adam fut la figure de Jeſus Chriſt, & Eve celle de l'Egliſe, tirée du côté de ſon divin Epoux endormi ſur la Croix, qui en un ſens a quitté ſon Pere, deſcendant du Ciel en terre, & ſa mere, c'eſt-à-dire, la Synagogue, au ſein de laquelle il avoit été formé ſelon la chair, pour s'attacher à l'Egliſe ſon Epouſe, & n'être qu'un ſeul tout avec elle: & c'eſt dans ce celeſte mariage que l'homme a retrouvé veritablement la vie, & recouvré l'immortalité, qu'en vain il ſe promettoit dans les mariages de la terre: *nam ſicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Chriſto omnes vivificabuntur*; ce ſont les paroles de l'Apôtre: écoutons celles de S. Auguſtin: *dicit enim Apoſtolus ſacramentum magnum eſſe quod dictum eſt: propter hoc relinquet homo patrem & matrem & adhærebit uxori ſuæ, & erunt duo in carne una, quod ipſe interpretatur, ſubjiciendo, ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia: ergo quod per hiſtoriam impletum eſt in Adam, per Prophetiam ſignificat Chriſtum qui reliquit Patrem, cùm dicit, ego à Patre exivi & veni in hunc mundum; & item reliquit matrem, id eſt, Synagogæ veterem atque carnalem obſervantiam, quæ illi mater erat ex ſe-*

1. Cor. 15. 22.

De Geneſ. cont Mani. L. 2. c. 24.

mine David ſecundùm carnem; & adhæſit uxori ſuæ, id eſt, Eccleſiæ, ut ſint duo in carne una... & ipſe ſeparatus eſt dormitione Paſſionis, ut ei conjux Eccleſia formaretur... de latere ejus: Ne pourroit-on pas dire qu'Eve conſiderée comme la figure de l'Egliſe, redevint par-là encore heureuſe, encore digne du Paradis, encore vierge, pour s'exprimer avec Tertullien: *Eva adhuc felix, adhuc digna Paradiſo, adhuc virgo.* Mais l'ancien peuple, à l'exception de quelques Prophetes, n'étoit pas ordinairement capable de ces hautes veritez, & les Juifs n'avoient dans leurs mariages que des vûës humaines, & des fins temporelles.

De vel. vir. c. 5.

C'eſt par cette raiſon que quand Eve eut mis au monde Cain ſon premier-né, toute tranſportée de joye de voir un autre elle même dans ce petit rejetton de ſon être, elle dit: *je poſſede un homme par la grace de Dieu:* comme ſi ce fils eut été en quelque ſorte un gage de l'immortalité de ſa mere; ou eut pû l'exempter de la mort, & la vanger de cette ennemie du genre humain, en la faiſant revivre, aprés même ſon trépas: *poſſedi hominem per Deum;* car, comme obſerve ſaint Chryſoſtome, aprés que la mort eut été introduite dans le monde, la ſucceſſion des enfans fut une reſource à la mortalité des peres, & la vie que les peres communiquoient à leurs enfans, une eſpece de dédommagement de celle que les peres perdoient: *poſteaquam ſubintravit mortalitas, conſolatio erat filiorum ſucceſſio, & imago reſurrectionis, ut procadentibus alii reſurgant.* Et telle eſt la conſolation que les miſerables mortels ſe ſont toûjours donnée au rapport de ſaint Auguſtin: cet homme n'eſt pas mort, diſent-ils, il a laiſſé des enfans aprés lui, il vit enco-

re en eux : *habuit filios, non eſt mortuus.* In Pſ. 48. poſt init.

Par une vûë plus haute, ces paroles, diſent de ſçavans Interpretes, contiennent une profeſſion de foi au Redemteur avenir: car ſelon une verſion bien autoriſée, le texte original porte, je poſſede l'Homme-Dieu, *poſſedi virum Dominum*: comme ſi Eve qui ſçavoit être condamnée à la mort, & qui craignoit que le genre humain ne mourût avec elle, tranſportée de joye à la naiſſance de ce fils, & pleine d'eſperance au Liberateur futur, eût voulu dire: je tiens pour ſi certain à preſent que le genre humain ne périra pas, & que le Meſſie naîtra de ma poſterité pour la réparer, & pour briſer la tête du ſerpent trompeur, ainſi qu'il m'a été prédit, qu'en preuve de cette verité, je veux que mon premier-né s'apelle, le Seigneur eſt ma poſſeſſion, *Dominus poſſeſſio mea.* Et parce que celui qu'elle donna à ſon ſecond fils ſignifie, *affliction*, & celui du troiſiéme, *réparation*, ne peut-on pas dire que ce fut-là comme un crayon prophetique de la Naiſſance, de la Paſſion & de la Réſurrection du Sauveur du monde? *Vide quomodo obſcurè nobis verbo (Seth) reſurrectionis exordia hîc oſtendit*: dit S. Chryſoſtome. Ibid.

On peut encore ajoûter qu'Eve par le diſcours qu'elle tint à la naiſſance de ſon fils, fit une leçon à toutes les femmes qui dans la ſuite des temps devoient être meres, & qu'elle leur donna l'exemple de ce qu'elles devoient faire, car c'eſt comme ſi elle eut dit, ſelon le même Pere, je reçois, ô mon Dieu, cet enfant, non comme un fruit de la nature, mais comme un don de votre grace : *non naturâ puerum mihi dedit, ſed divina gratia* : le genre humain en punition de ſon crime auroit dû être

deſſeché dans ſa ſource, & extirpé dans ſa racine, & c'eſt une miſericorde, que vous en ayez ſouffert la propagation: Je vous offre donc, ô mon Dieu, l'enfant que je viens de mettre au monde, ou plûtôt je le remets entre vos mains, parce qu'il vous appartient plus qu'à moi: C'eſt vous qui me l'avez donné, Seigneur, c'eſt vous à qui je le rends: ne dédaignez pas, mon Dieu, d'être le pere, & de la mere & de l'enfant, comme vous êtes le Créateur de l'un & de l'autre. Toutes ces excellentes diſpoſitions, continuë ce Saint, ſont renfermées dans ces paroles: je poſſede un homme par la grace de Dieu: *poſſedi hominem per Deum.* Quel changement! Eve dans le lieu de volupté devenuë orgueilleuſe, prétend trouver tout en elle; n'être redevable à perſonne qu'à elle ſeule de ſon bonheur; vivre indépendante, & poſſeder tout en ſe poſſedant elle-même: devenuë humble enfin par ſa chûte, par ſon exil du Paradis, par ſon dénuëment des biens du monde, par les douleurs de ſon enfantement, elle prend des ſentimens plus modeſtes & infiniment contraires aux premiers: elle ne s'attribuë rien; le châtiment l'a corrigée, & l'a renduë pénitente & meilleure qu'elle n'étoit, ajoûte ce Saint: *vide quomodo pœna inflicta mulierem emendaverit, melioremque reddiderit*: elle fait plus; car comme ce fut elle qui commit le premier peché, & qui le fit commettre à ſon mari, d'où comme d'une ſource empoiſonnée il devoit ſe répandre ſur le genre humain, & infecter tous les hommes; auſſi fut-ce elle qui la premiere par cette oblation publique, ſolemnelle, & religieuſe des enfans qui nâquirent d'elle, apprit à ſes deſcendans le remede

au mal qu'elle leur avoit cauſé, puiſque dans la loy de nature cette oblation des enfans tenoit lieu d'une eſpece de Baptême qui les purifioit de la lépre originele, & qui les aggregeoit au peuple fidéle, dit ſaint Thomas: *Quod parentes fideles pro parvulis natis aliquas preces Deo funderent, vel aliquam benedictionem eis adhiberent, quod eſt quoddam ſignaculum fidei.* Cette ceremonie Sacramentele etant comme une déclaration, une proteſtation & une profeſſion de foy au Réparateur futur de la nature humaine, ce qui ſans doute venoit de l'inſtitution d'Adam pleinement inſtruit du culte qu'il falloit rendre à la Divinité, & du remede qui convenoit à la maladie du peché, ſans qu'il fût beſoin pour lors d'aucun autre ſigne exterieur & ſenſible inſtitué de Dieu, attendu la ſcience & les lumieres du premier homme, ainſi que l'enſeigne le même Auteur aprés les Peres: *ad primum ergo dicendum, quod immediatè poſt peccatum primi parentis; propter doctrinam ipſius Adę qui plene inſtructus fuerat de divinis, adhuc fides & ratio naturalis vigebat in homine, quod non oportebat determinari in hominibus aliqua ſigna fidei & ſalutis... ad profitendum fidem & ad minuendum carnalem concupiſcentiam.* 3 p. q. 70. a. 3. ad 4. & a. 4. ad 2.

Enfin on peut trouver dans ces importantes inſtructions tirées des paroles d'Eve, un ſujet non médiocre de conſolation pour les meres pieuſes, qui voyent avec regret que leurs enfans qu'elles ont ſi ſouvent & ſi fervemment demandez & offerts à Dieu, & ſi cherement élevez, ne laiſſent pas malgré tant de priéres, de larmes & de ſoins, de s'abandonner au vice, ainſi que fit Caïn, qui nonobſtant l'offrande que ſa mere avoit faite de ce premier-né, devint néanmoins le premier reprou-

vé : effet déplorable du mauvais exemple des Parens, de la corruption de la nature, & de l'infidelité à la grace. Mais comme dans l'ordre de la Providence les dons de Dieu ne ſont jamais perdus, la benediction maternelle qui n'avoit pas eu de ſuccés dans *Caïn*, en eut un heureux dans *Abel*.

Si le nom de *Caïn* qui veut dire *poſſeſſion*, & qu'Eve voulut faire porter à ſon premier-né, fit éclater ſa joye d'avoir mis au monde un enfant, & de poſſeder un hôme comme un riche héritage, *poßedi hominem per Deum*, il ne preſagea pas moins l'inclination vicieuſe & depravée de ce même enfant à s'attacher vn jour aux biens de la terre, dont il ſeroit incomparablement plus poſſedé que poſſeſſeur. Le nom d'*Abel* qui veut dire *vanité & affliction*, fut donné à ſon ſecond fils par ſon pere Adam, comme il y a apparence, afin de reprimer l'effuſion immoderée de ſon Epouſe, & de luy apprendre comme étant plus éclairé qu'elle, & plus profondément penetré de douleur ſur leur état lamentable, qu'ils ne devoient pas regarder leurs enfans commo des richeſſes, ainſi qu'elle penſoit : car c'eſt comme s'il lui eut voulu dire : vous ne penſez qu'à des poſſeſſions & à des établiſſemens ; mais helas ! que pouvons-nous poſſeder en cette terre infortunée où nous ſommes releguez, nous & les enfans qui naîtront de nous, race malheureuſe & mortelle, triſte poſterité de parens dégradez, tous également criminels & condamnez à la mort, peres & enfans ? que nous reſte-t-il donc, ſinon d'avoüer en gemiſſant que toutes les poſſeſſions prétenduës de ce monde ne ſont que vanité & qu'affliction d'eſprit, & c'eſt ce que l'impieté de *Caïn*

&

& la fin prompte & malheureuſe d'*Abel* juſtifierent bien tôt aprés.

Or comme Dieu dés le commencement ſepara la lumiere d'avec les tenebres, *diviſit lucem à tenebris*, ainſi de ces deux premiers-nez du monde ſortit une double poſterité qui partagea deſlors, & qui juſqu'à la fin du monde partagera le genre humain en deux familles toutes differentes de conduite & de ſentimens: *Caïn* le premier des pecheurs, & *Abel* le premier des Juſtes furent les peres en eſprit de ces deux familles oppoſées, dont le divorce ne durera pas moins que l'Univers: la race de Caïn éleva les tours de la ſuperbe Babylone, la mere des reprouvez; celle d'Abel édifia la bien-heureuſe Jeruſalem, la chere patrie de tous les Elûs: *hæc civitas Jeruſalem initium habet ab ipſo Abel, ſicut Babylon mala civitas à Caïn.* dit S. Auguſtin: les citoyens de ces deux celebres villes ſont à preſent mêlez enſemble, *modò in hoc ſæculo cives utriuſque regni permixti ſunt*: mais ils ſont aiſez à diſtinguer par leurs affections oppoſées. Les habitans de Babylone ne ſongent qu'à la terre, les citoyens de Jeruſalem ne ſongent qu'au Ciel; ceux-là ne déſirent que les richeſſes temporelles, ceux-cy ne ſoûpirent qu'aprés les richeſſes éternelles: *duo genera hominum attendite, unum de terra, alterum de Cœlo cogitantium, unum ſperantium de terrenis, alterum præſumentium de cœleſtibus.* Les uns ne ſe repaiſſent que de vanité, les autres ne ſe nourriſſent que de verité: *unam fruentem Deo, alteram tumentem typho.* Jeruſalem éclairée de la lumiere d'enhaut joüit d'une paix tranquille: Babylone agitée par les noires vapeurs des paſſions émuës, vit dans le trouble & la confuſion: *illam luminoſa pietate tranquillam, iſtam*

Gen. 1. 14.

In Pſ. 64. init. & in Pſ. 142. init.

In Pſ. 5. in.

De Civ. Dei 11. 33.

Ibid.

tenebroſis cupiditatibus turbulentam. Les uns ſe regardans icy bas comme des habitans, ne travaillent qu'à s'y menager une demeure fixe : les autres ne ſe conſiderant que comme des pelerins en ce monde, n'aſpirent qu'à la celeſte patrie.

Enfin pour dernier caractere, les Citoyens de Babylone ont toûjours perſécuté les Citoyens de Jeruſalem : les pecheurs ont haï les juſtes, les méchans ont affligé les bons, ceux qui vivent ſelon la chair ne ſçauroient ſouffrir ceux qui vivent ſelon l'eſprit : les ſuperbes ne peuvent compatir avec les humbles, ni les impudiques avec les continens, ni les gourmans avec les ſobres, ni les avares avec les miſericordieux, dit ſaint Auguſtin: *Humilibus adverſantur ſuperbi, caſtos adulteri perſequuntur, ebrioſi ſobrios inſectantur, eleemoſinarios raptores æmulantur.* Tout cela parut d'une maniere déclarée dés le commencement du monde en la perſonne de ces deux premiers nez. On ne ſçait rien de leur jeuneſſe, nous apprenons ſeulement que Caïn ſe ſentant de cet ancien limon dont ſon pere Adam avoit été formé, s'adonna à cultiver la terre, *fuit Caïn agricola,* laquelle malgré ſes ſueurs devoit luy produire plus de ronces que de fruits, plus de chagrins que de douceurs, & luy être une repreſentation des inclinations baſſes qui l'appeſentiroient vers les biens periſſables de cette vie : *Primus homo de terra terrenus,* dit l'Apôtre, *qualis terrenus tales terreni.* Il ne ſongea pas que les travaux à la culture de cette terre qu'il foulloit aux pieds, n'étoient que l'ombre de ceux qu'il devoit prendre pour la culture de cette autre plus excellente terre qui n'étoit autre que luy-mê-

Ser. 78. de temp.

Gen. 4. 2.

1. Cor. 15. 48.

me, c'eſt-à-dire pour la culture ſpirituelle de ſon Ame, ſoit pour en extirper les mauvais germes que le peché y faiſoit pulluler, ſoit pour y cultiver les vertus que la grace y faiſoit naître. Cet homme terreſtre, conformement au nom qu'il portoit, dit ſaint Ambroiſe, ne penſoit qu'à poſſeder, & qu'à acquerir : *Cain dictus eſt acquiſitio quod omnia ſibi acquireret.* Ne ſe propoſant point de regles plus épurées à ſuivre que celles de ſes inclinations naturelles, il ſe maria, nouveau ſujet pour luy d'inquiétudes, de ſoins, d'attachement au ſiécle preſent, de diſtractions du culte divin, comme il parut dans la ſuite : il oublia que ſes parens auparavant leur déſobéïſſance avoient mené une vie angelique, dit ſaint Chryſoſtome: *ante inobedientiam enim angelicam vitam imitabantur* : que la virginité pour lors faiſoit la gloire de l'homme : *ab initio virginitas palmam principatus accepit* : mais qu'aprés que la deſobeiſſance les eut dégradez, la virginité, leur vraye nobleſſe, ſe retira d'eux, & les jugea indignes de ſa poſſeſſion : *at poſtquam intravit inobedientia. . . virginitas avolavit, utpoté ab his qui indigni tantæ virtutis magnitudine facti erant.*

L. 1. c. de Cain & Ab.

Caïn fit bâtir une Ville, la premiere qui jamais ait été conſtruite ſur la terre, *ædificavit Civitatem Caïn antequam eſſet ulla civitas in primordio rerum humanarum*, dit S. Auguſtin : ſans doute pour y regner, pour y dominer, pour en faire un ſejour de richeſſes, de magnificence, de divertiſſemens, de ſpectacles, de delices, de commerce : de plus, pour immortaliſer ſon nom & ſa mémoire, il voulut qu'elle portât le nom de ſon fils ; exemple de la vanité humaine qui dure & qui durera juſqu à la fin des ſiécles,

in pſ. 61 poſt init.

Iſ. 48. 12. ſelon la parole du Prophete: *vocaverunt nomina ſua in terris ſuis*. Rien ne montrant mieux d'ailleurs ſon deſſein formé de ſe faire un établiſſement fixe & durable ſur la terre, & d'y établir ſon domicile. Les deſcendans imiterent le pere : L'adultere, la polygamie, la ſimphonie, la dance, l'art de travailler le fer pour le faire ſervir à répandre le ſang humain, les vaines parures, & l'amour laſcif des femmes furent les vices qui deshonorerent la race de ce premier né des reprouvez, ainſi que l'Ecriture en fait foy.

Il n'en fut pas ainſi du juſte Abel: il ſe fit paſteur, occupation plus relevée que celle de Caïn, dit ſaint Ambroiſe; car la vie & l'inſtinct dont le Createur a doüé les animaux, en rend le domaine plus eſtimable que n'eſt celuy du laboureur ſur la terre, element informe & inanimé : *plus eſt enim animalis quam terrenus : ſiquidem animalis proximus ſpiritali eſt* En ſecond lieu c'eſtoit un domaine de preéminence & de dignité, puiſque dans la premiere inſtitution Dieu créant l'homme à ſon image & ſemblance, avoit ſoûmis à ſon empire tous les animaux, & les luy avoit donnez pour ſujets : *Faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram, ut præſit piſcibus maris, & volatilibus Cæli, & beſtiis, omnique reptili.* A quoy on peut ajouter avec ſaint Auguſtin, qu'Abel par cet employ figuroit Jeſus-Chriſt le ſouverain Paſteur de nos ames, qui ſont ſes brebis : *Chriſtum paſtorem ovium hominum, paſtor ovium pecorum præfigurabat Abel.*

L. 1 de Cain & Abel. c. 10.

Gen 1. 29.

De Civit. L. 15. c. 7.

Troiſiemement c'eſtoit un domaine myſterieux qui figuroit le pouvoir que l'homme devoit exercer ſur ſes paſſions animales & ſenſuelles repreſentées par

les beſtes, & qui lui ſont communes avec elles, ainſi qu'enſeigne le même Saint avec les autres Docteurs de l'Egliſe: *ut omnes affectiones & motus animi quos habemus iſtis animalibus ſimiles, ſubditos haberemus, & eorum dominaremur per temperantiam & modeſtiam.* Enfin c'eſt qu'il jugea que la vie paſtorale à cauſe de ſon innocence & de ſa ſimplicité, devoit être préferable à toutes les autres. En effet, dit ſaint Bazile, l'office de berger n'à rien que d'obſcur & de vulgaire: *nihil habet magnificum*: rien qui faſſe éclater comme dans les autres arts l'induſtrie d'un habile ouvrier, *nihil quod ſapientiæ & induſtriæ referat exercitium.* Le berger ſemblable à l'homme evangelique, n'a ni greniers, ni celliers, ni reſervoirs: il ne vit que de jour à autre, & libre d'avarice, déchargé du peſant fardeau des richeſſes, il ne s'inquiette point du lendemain: *divitias neſciens, nihil amplius quotidiano victu poſſidet nullam craſtini curam gerit*: armé de ſa ſeule houlette, il n'a de guerre qu'avec les loups: *clavam geſtat, beſtiis hoſtis*: les places publiques, & le barreau, les procez & les tribunaux, le commerce & le trafic, ſont pour lui des païs inconnus, *forum ac tribunalia fugiens, & mercaturę ignorans*: il ſe contente de n'avoir ſouvent que la terre pour chevet, & que les étoilles pour ciel de lit: *noctu ad cœlum ſuſpiciens, & per aſtra conditoris admirabilem potentiam conſiderans.* Tout au plus ce ſaint Patriarche n'habita que ſous une tente convenable à un paſteur, donnant cet exemple de penitence, de modeſtie, de détachement, & d'humilité à tous les juſtes qui devoient le ſuivre, de ne ſe regarder en ce monde que comme des pelerins dans une terre étrangere, où ils ne veulent ni s'arrêter,

L. 2. de Gen. cont. Man. C. 20.

Hom 2. 6. de S. Mam. init

ni bâtir des maiſons, ni poſſeder des terres, *tanquam in aliena terra, in caſulis habitando*, attendant cette Cité permanente dont Dieu même eſt l'architecte & l'ouvrier, & dont Adam avoit été chaſſé : *expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus artifex & conditor Deus.* Abel choiſit donc la vie paſtorale pour ſon partige; il la préfera au bruit des Villes, il aima la ſolitude, lieu propre à la contemplation des choſes celeſtes: & ſans doute qu'il y gemit du peché d'Adam & de la degradation du genre humain, & qu'il y ſoûpira aprés la venuë du Liberateur dont il connut les grandeurs, ſelon ſaint Athanaſe, comme ayant reçû la deſſus les lumieres de celui qui l'ayant fait naître malheureux, lui laiſſa pour heritage & pour conſolation, l'eſperance de ce deſiré Réparateur qui le rendroit heureux : *eadem quoque Doctrina inſtructus Abel, martyrium eſt paſſus, qui quidem ipſe Abel ea ab Adamo didicerat : Adamus autem ab ipſo Domino, qui cum in fine ſæculorum ad deſtruendum peccatum veniſſet, ait : non mandatum novum do vobis, ſed mandatum vetus, quod ab initio audiſtis* : & nous ne devons rien penſer de ce ſaint Patriarche que de grand; car Jeſus-Chriſt l'appellant juſte par excellence, il faut qu'il ait été revêtu d'une grace tres abondante, & animé d'une charité tres parfaite; qu'il ait poſſedé les vertus dans un degré éminent, & qu'il ait été enrichi de toutes ſortes de bonnes œuvres; car c'eſt en ces dons precieux que conſiſte la juſtice qui rend l'homme agréable aux yeux de Dieu, ſuivant la doctrine de ſaint Chryſoſtome : *ſanctum non facit ſola mundatio peccatorum, ſed excellentia & eminentia quædam magna virtutum, præſentia ſpiritus & bonorum operum opulentia.*

Epiſt. de decretis Syno.

SECONDE CONSIDERATION.

Abel fut donc bien éloigné de ſuivre les traces de ſon frere Caïn, ni de vouloir comme luy bâtir des villes : *Caïn condidit civitatem, Abel tanquam peregrinus non condidit, ſuperna eſt enim Sanctorum civitas*, dit ſaint Auguſtin. Son troupeau luy fournit ſuffiſamment ce qu'il falloit pour ſe vêtir, ſe loger, & ſe nourir ; & il n'en voulut pas davantage, accompliſſant par avance ce conſeil de l'Apôtre, *habentes alimenta & quibus tegamur his contenti ſimus* : auſſi les eſperances de ces deux freres figurées, & par leur nom, & par l'ordre de leur naiſſance, étoient bien differentes. Car de même, dit ſaint Auguſtin, que le nom de Caïn qui veut dire *poſſeſſion*, & celui d'Enoch ſon fils qui veut dire *dedicace*, ſignifient que le commencement & la fin de la cité terreſtre des impies, ſe celebrent & ſe terminent dans le ſiécle préſent, ſans qu'ils ayent rien à attendre au de-là, que d'aller brûler dans les flammes éternelles avec les démons ; ainſi le nom d'Abel qui veut dire *deüil*, & celui de Seth, ſon frere ſubſtitué en ſa place qui veut dire *réſurrection*, nous apprennent que c'eſt ſur la mort & ſur la réſurrection du divin Réparateur, qu'eſt fondée la Cité ſpiruelle des Juſtes, qui regneront à jamais avec ce Roy des ſiécles, lorſqu'aprés cette vie temporelle le Royaume promis leur ſera accordé : *ſicut autem Caïn, qui interpretatur poſſeſſio, terrenæ conditor civitatis, & filius in cujus nomine dedicata eſt Enoch, qui interpretatur dedicatio, indicat iſtam civitatem & initium & finem habere terrenum, & æternum ſupplicium ſubire*

De Civ Dei 15. 1.

De Civ 15. 17. & 18.

cum Diabolo; ita civitas ex duobus illis hominibus, Abel, qui interpretatur, luctus, & ejus fratre Seth, qui interpretatur resurrectio, mors Christi & vita ejus ex mortuis præfiguratur... quando promissum dabitur regnum ubi cum suo Principe Rege sæculorum sine ullo temporis fine regnabunt. Que si, continuë ce grand Docteur, Caïn nâquit le premier, & Abel le second, ce fut pour figurer que par notre premiere generation charnelle, nous naissons esclaves du diable, citoyens de la Babylone terrestre, condamnez à l'Enfer; & que par la seconde generation spirituelle en Jesus-Christ, nous naissons enfans de Dieu, citoyens de la Jerusalem celeste, & heritiers du Paradis: *natus est igitur prior Caïn pertinens ad hominum civitatem, posterior Abel ad civitatem Dei: sicut enim in uno homine, quod dixit Apostolus experimur, quia non primum quod spiritale est, sed quod animale, postea spiritale: unde unusquisque, quoniam ex damnata propagine exoritur, primo necesse est ut Adam malus atque carnalis, deinde renascendo in Christo bonus & spiritalis, &c.* A ces rares vertus, & à ces significations mysterieuses, Abel ajoûta le précieux ornement de la virginité, qu'il conserva dans un temps, où même l'usage du mariage interressoit la propagation du genre humain, & nous ne lisons pas dans la Genese qu'il eut d'Epouse, ni d'enfans, comme il est tres-expressément marqué au sujet des autres Patriarches, particulierement de ceux qui sont désignez par la qualité d'enfans de Dieu, & qui conservoient dans leur famille, la religion du Créateur & l'esperance du Redempteur: observation d'autant mieux fondée, que les Saints ont fait consister cette admirable Justice, en quoi sans doute consiste le caractere particulier

ticulier d'Abel, nommé Juſte par excellence, & honoré de cette qualité par le Fils de Dieu même, qui le déſigne ſous ce titre glorieux; qu'ils ont, diſ-je, fait conſiſter cette juſtice, dans la virginité qu'il obſerva, dans le Sacerdoce qu'il exerça, dans le martyre qu'il endura: *tota enim juſtitia hæc eſt, virginitas, ſacerdotium, & martyrium: quę triplex juſtitia in Abel fuit.* *De mirabil. ſacræ Scrip. c. 3.* Auſſi liſons-nous qu'à la naiſſance de Seth, Adam remercia Dieu de lui avoir donné un fils en la place d'Abel, comme un ſecond fondement ou un ſuplément à celui qui devoit reparer la ruine du genre humain; car le mot de Seth ſignifie réparation, ou réſurrection: d'où l'on peut inferer qu'Abel n'avoit point laiſſé d'enfant qui le repreſentât: *poſuit mihi Deus ſemen aliud pro Abel, quem occidit Caïn*: de ſorte que s'il immola des animaux, ce ne fut qu'aprés s'être immolé lui-même; s'il immola une chair étrangere, ce ne fut qu'aprés avoir immolé la ſienne; s'il offrit des ſacrifices au Seigneur, ce ne fut qu'aprés avoir ſacrifié ſa convoitiſe: C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin l'appelle à bon droit les prémices des Martyrs, ou celui qui par ſa mort a le premier conſacré l'état du martyre; *Abel martyrium dedicavit:* *Gen. 4. 25.* *Opus imper. cont Jul. L. 6. c. 27.* il ajoûte qu'il fut un pelerin en ce monde ſelon la nature, mais un citoyen de l'autre par la grace; un prédeſtiné & un Elû de Dieu, qui vivant ſelon le corps ſur la terre, étoit déja ſelon l'eſprit un habitant du Ciel: *peregrinus in ſæculo iſto pertinens ad civitatem Dei, gratiâ prædeſtinatus, gratiâ electus, gratiâ peregrinus deorſum, gratiâ civis ſurſum.* *De Civ. 15, 1.* Si-bien que le feu exterieur qui brûla les holocauſtes de ſon autel, ne fut que l'image de cette flamme de charité qui brûla ſon cœur, ſans quoi ſon ſacrifice

n'eut pas été plus reçû de Dieu que celui de Caïn, dit
Tract. 5. in Ep. Joan. S. Auguſtin: *non fuit charitas in Caïn, & niſi eſſet charitas in Abel non acciperet ſacrificium ejus*: & parce que le Seigneur ne regarde pas l'offrande, mais le cœur de celui qui offre, il ne préfera pas les agneaux du troupeau d'Abel aux fruits de la terre de Caïn; comme ſi ceux-là euſſent été plus précieux que ceux-cy, mais il rejetta le preſent de Caïn ſoüillé par l'envie, & il reçût le pre-
Ibid. ſent d'Abel purifié par la charité: *quid putatis, fratres, quia Deus fructus terræ non dilexit, & fœtus ovium dilexit? non intendit Deus ad munus, ſed in corde vidit, & quem vidit cum charitate offerre, ipſius ſacrificium reſpexit, quem vidit cum invidia offerre, ab ipſius ſacrificio oculos avertit.* D'ailleurs le ſacrifice d'Abel devint plus agréable à Dieu, parce qu'il fut comme une repreſentation myſterieuſe du ſacrifice de l'Agneau ſans tache immolé dés le commencement du monde, & qui devoit conſommer ſon immolation ſur la Croix dans la plenitude des temps, & faire ſentir ſa vertu juſqu'à la fin des ſiécles, ainſi qu'obſerve
L. de Incar. myſt. c. 1. ſaint Ambroiſe: *obtulit Abel ſacrificium in quo divini gratia myſterii refulgeret, prophetavit itaque nos per Paſſionem Domini à culpâ eſſe redimendos, de quo ſcriptum eſt: ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi: unde & de primitivis obtulit, ut primogenitum deſignaret.* Et dans un autre endroit ce ſaint Docteur ajoûte que la ruine du monde nous eſt annoncée dans Caïn, & la redemption du monde dans Abel: dans le premier le meurtre de l'homme par le demon, dans le ſecond la réſurrection de l'homme par Jeſus-Chriſt, qui par l'effuſion de ſon ſang, a acquis la qualité de vrai Sauveur, non d'une partie du monde, dit

ſaint Auguſtin, mais de tout l'Univers d'un bout à l'autre, *à termino uſque ad terminum*: celui qui a tant donné, a tout racheté: *totum emit qui tantum pretium dedit*, continuë admirablement ce même Pere. Voici les paroles de ſaint Ambroiſe: *in iſto mundi redemptio annuntiatur, ab illo mundi ruina: in hoc Chriſti ſacrificium, in illo diaboli parricidium.* In Pſ. 97. Exhort ad Virg. c. 6.

Pour nous faire entendre cette difference, l'Ecriture dit qu'aprés beaucoup de temps, Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre: *factum eſt autem poſt multos dies, ut offerret Caïn de fructibus terræ munera Domino:* cette offrande a toujours paſſé pour un ſacrifice, c'eſt à-dire, pour l'oblation d'une creature faite au Créateur en témoignage de ſa ſouveraineté, de ſon pouvoir ſuprême, & de notre dépendance: pour une ſolemnelle déclaration que Dieu eſt l'arbitre de la vie & de la mort; que nous attendons de lui la délivrance des maux, la conceſſion des biens, & notre bonheur. Or afin que cette proteſtation ait les qualitez requiſes pour être ſouveraine, & qu'il paroiſſe que Dieu eſt non ſeulement le maître de nos facultez & de nos actions, mais encore du fond de notre être & de notre vie, il eſt à propos que nous offrions & l'uſage de la choſe que nous voulons ſacrifier, & la choſe même; & que comme ſa grandeur ne peut aller plus haut, nous l'honorions par un abbaiſſement qui ne puiſſe aller plus bas: de ſorte qu'il faut non-ſeulement que l'uſage de la choſe offerte ſoit conſumé, mais de plus, que la ſubſtance même en ſoit détruite, afin que ce temoignage ſoit entier & parfait. Ainſi le ſacrifice a été inſtitué pour honorer les grandeurs de Dieu, pour le remercier de ſes

bienfaits, pour impetrer ſes graces, & pour appaiſer ſa juſtice, & obtenir la remiſſion des pechez. Ce devoir de religion envers le premier Etre étoit imprimé dans le fonds de la nature humaine, & il étoit de la creature raiſonnable de le rendre au Createur : *ſacrificium eſt de jure naturali*, dit ſaint Thomas aprés ſaint Auguſtin. D'ailleurs l'homme agité par les ſecrets remords de ſon crime, ſentant bien qu'il étoit coupable, & qu'il méritoit la mort, & ne pouvant ſe ſacrifier lui-même, tâchoit d'appaiſer la Divinité irritée en lui offrant ſacrifices ſur ſacrifices, & en ſubſtituant ſans ceſſe des victimes en ſa place : *ſacrificiorum oblatio erat quædam publica proteſtatio peccati*, ajoûte ailleurs le même Docteur. Il eſt pourtant vrai que ni l'oblation de tant de differens ſacrifices, ni le ſang de tant d'animaux égorgez, ne pouvoient être d'un mérite aſſez ſuffiſant, pour purifier l'homme de ſes pechez, lui procurer ſa reconciliation avec Dieu, & lui obtenir ſon rétabliſſement dans la gloire de ſa premiere dignité : il falloit le ſang d'une plus noble victime. En effet, comme l'homme pecheur ne pouvoit éviter la mort, qu'en ſubrogeant à ſa place quelqu'un qui mourût pour lui ; *animarum ſuarum vice alienas animas offerentes*, dit Euſebe dans ſa Démonſtration Evangelique : & que tant qu'il n'y mettroit que des animaux égorgez, ces ſortes de ſacrifices n'opereroient autre choſe qu'un aveu public qu'il méritoit la mort ; & même que la juſtice divine ne pouvant être ſatisfaite d'un échange ſi inegal, il recommenceroit inutilement tous les jours à égorger ces victimes, puiſque par là il ne donneroit qu'une marque certaine de l'inſuffiſance de cette ſubroga-

3 *p. q. 82. a 4.*

12. *q. 54 ar. 3. ad 3.*

c 10.

tion ; il étoit néceſſaire que le Sauveur attendu, dont Abel étoit la figure, voulût mourir pour le pecheur, afin que Dieu ſatisfait de la ſubrogation d'une ſi digne perſonne, n'eût plus rien à exiger pour le prix de notre rachat, & pour nous accorder le ſalut.

De tout cela, il eſt viſible qu'un tel culte que celui du ſacrifice ne doit être rendu qu'à Dieu ſeul, comme remarque ſaint Auguſtin : *ſacrificium certè nullus hominum eſt qui audeat dicere deberi, niſi Deo ſoli.* Car, continuë-t-il, qui jamais a jugé devoir ſacrifier à quelqu'autre, qu'à celui qu'il a ſçû, ou qu'il a cru, ou qu'il s'eſt imaginé être Dieu ? *quis verò ſacrificandum cenſuit niſi ei quem Deum, aut ſcivit, aut putavit, aut finxit.* Nous voyons meſme, ajoûte-t-il ailleurs, que la religion d'offrir à Dieu des ſacrifices, n'eſt pas moins ancienne que le monde, ainſi qu'il paroît dans cet exemple de Caïn & d'Abel : *hinc hæc quæſtio propoſita agnoſcitur, ubi ſcriptum eſt (Caïn ex fructibus terræ, Abel autem ex primitivis ovium obtuliſſe munus Deo : & hinc intelligitur quàm ſit res antiqua ſacrificium, quod non niſi Deo offerri oportere veraces & ſacræ litteræ monent.* C'eſt pourquoi ceux qui ſont bien inſtruits dans la ſcience de l'Ecriture ne condamnent pas dans les ſacrileges ſuperſtitieux des Payens, la conſtruction des Temples, l'inſtitution du Sacerdoce, ni l'oblation des Sacrifices, priſes en elles-meſmes ; mais ils les blâment de ce qu'ils rendent ce culte qui n'eſt dû qu'au vray Dieu, aux Idoles & aux Demons : *quapropter qui Chriſtianas litteras utriuſque Teſtamenti ſciunt, non hoc culpant in ſacrilegis ſuperſtitionibus Paganorum, quòd conſtruant Templa, & inſtituant Sacerdotia, & faciant Sacrificia ; ſed*

L. 10. de Ci. c. 4.

ibid.

Ep. 49. q. 3.

ibid.

quòd hæc idolis & dæmoniis exhibeant.

Ainſi comme les exemples de Cain & d'Abel dont le ſacrifice du premier fut rejetté, & celui du ſecond accepté, font voir ces importantes veritez, il eſt bon de les examiner icy : *quàm porrò antiquus ſit in ſacrificando Dei cultus, duo illi fratres Caïn & Abel ſatis indicant, quorum majoris Deus reprobavit ſacrificium, minoris reſpexit*, dit ſaint Auguſtin : il n'eſt pas poſſible d'aller plus haut que cela : car quoiqu'Adam ait été éclairé de tous les devoirs de la creature envers le Créateur, & qu'il en ait ſans doute inſtruit ſes enfans, on ne lit pas neanmoins qu'il ait lui-meſme offert des ſacrifices : ſon peché une fois commis ſe répandoit & ſe multiplioit actuellement, & ſans ceſſe dans les enfans qui venoient au monde : & par conſequent ſon état de pecheur & de pénitent ne ſembloit pas convenir à la dignité du ſacerdoce, ni devoir être la ſource de la ſanctification du genre humain, aprés avoir été la cauſe de la corruption du genre humain, dit S. Thomas : *Adam non legitur ſacrificium obtuliſſe, ne, quia in ipſo notatur peccati origo, ſimul etiam in eo ſanctificationis origo ſignificaretur.*

De Civ. L. 10. c. 4.

3. p. q. 85. a. 1. ad 2.

Pour Caïn, ſaint Ambroiſe remarque deux déffauts dans ſon ſacrifice : le premier de ce qu'il tarda trop long-temps à rendre ce culte à Dieu ; le ſecond de ce qu'il ne lui offrit pas les premices, ou les plus beaux, les meilleurs, & les plus exquis de ſes fruits, la fleur des productions de la terre qu'il avoit cultivée : *duplex culpa, una quod poſt multos dies obtulit, altera quod non ex primis fructibus.* Car celui qui differe long-temps, refuſe long-temps, & ne veut pas fortement : & celui qui ne donne pas le

L. de Caïn & Abele. 7.

meilleur à Dieu, ne l'aime pas aſſez, & s'aime trop lui-même : *hoc eſt primitias ſibi priùs vindicare, Deo autem ſequentia deferre.* Voila quel fut le premier exemple, du moins aprés Adam, de l'injuſte preference que les méchans donnent à la creature, & à eux-mêmes, dans leur eſtime, leur attachement & leurs devoirs au préjudice du ſervice de Dieu, qui doit toûjours aller le premier. *Ibid. c.10.*

Il ſeroit ridicule de s'imaginer qu'il pût venir dans l'eſprit de quelqu'un, que le Seigneur ait beſoin des offrandes qu'on lui fait ; penſée auſſi folle qu'impie : *Quis ita deſipiat*, dit ſaint Auguſtin ? Ce ſouverain Maître abſolu de tout, riche en lui même, n'a pas beſoin des preſens que lui offre l'homme, ni même de la juſtice de l'homme qui les lui offre, c'eſt-à-dire de l'honneur que lui rend l'homme par ſon culte, en obeïſſant à ſes Loix, & en lui marquant ſon zele, *non ſolum igitur pecore, vel qualibet alia re corruptibili atque terrena, ſed ne ipſa quidem juſtitia hominis Deum egere :* au contraire quand l'homme donne quelque choſe à Dieu, c'eſt l'homme qui ſe donne à lui-même, c'eſt ſon intereſt, ſon utilité, ſon bonheur, ſa propre gloire qu'il ſe procure ; quand il offenſe Dieu, il ſe donne la mort à lui-même, *totumque quod rectè colitur Deus, homini prodeſſe, non Deo.* Dieu n'a rien fait dont il eût beſoin, ni dont il attendît quelque choſe qui lui manquât : également heureux & parfait avant & aprés la production de ſes creatures, & independemment de leur être ou de leur néant ; auſſi riche avant de les avoir faites, qu'il l'a été aprés avoir achevé de les faire, & qu'il l'eût été quand même il ſe fût abſtenu de les faire : d'ailleurs ce qu'on lui preſente exte- *De Civ. Dei. 10 5.* *Ibid.* *Ibid.*

rieurement ne lui eſt agreable qu'entant qu'il eſt un ſigne & un témoignage de l'interieur religieux, & plein de foy de celui qui le lui preſente, & dont l'offrande exterieure tire tout ſon merite & ſon prix. *Exterius ſacrificium quod offertur, ſignum eſt interioris ſacrificii quo quis ſeipſum offert Deo*: dit ſaint Thomas apres ſaint Auguſtin: De ſorte que l'interieur n'y étant point, le ſacrifice exterieur n'eſt qu'une pure ceremonie vuide & trompeuſe, étant deſtituée du ſacrifice interieur: *ſacrificium ergo viſibile, inviſibilis ſacrificii ſacramentum, id eſt, ſacrum ſignum eſt.* Telle étoit l'oblation de Caïn que Dieu par conſequent ne regarda pas, *ad Cain vero & ad munera ejus non reſpexit*, parce qu'elle ne meritoit pas de l'être. Car comment faire agréer une hoſtie pacifique avec la haine dans le cœur, dit ſaint Bernard? *quomodo hoſtia pacifica ubi tam ſæva diſcordia?*

Ibid.

Ser. 24. in Cant.

Il n'en alla pas ainſi du Juſte Abel: il offrit au Seigneur les premiers nez de ſon troupeau, & tout ce qu'il y avoit de plus excellent & de meilleur en eux, *Abel quoque obtulit de primogenitis gregis ſui & de adipibus eorum*: ſon offrande exterieure ne fut que l'image de ſa religion interieure, d'où vient qu'il eſt écrit, comme l'obſerve ſaint Gregoire, que Dieu regarda premierement Abel, & enſuite ſes preſens, ainſi qu'il avoit fait à l'égard de Caïn, pour montrer que le Seigneur n'agreoit pas Abel à cauſe de la richeſſe de ſes dons, mais qu'il agreoit les dons à cauſe des riches diſpoſitions d'Abel, & qu'il rejettoit les preſens exterieurs de Caïn, à cauſe des vicieuſes inclinations de ſon cœur dont ils étoïent les vils ſimboles: *ex dantis quippe corde id quod datur aut accipitur*

Gen. 4. 4.

L. Moral 22. L. 8.

cipitur; idcircò non Abel ex muneribus, ſed ex Abel munera oblata placuerunt, priùs enim ad eum legitur reſpexiſſe, qui dabat quam ad illa quæ dabat.

Mais outre les diſpoſitions interieures qui rendoient le ſacrifice d'Abel agreable au Scrutateur des cœurs, il lui devint encore precieux par les myſterieuſes ſignifications qu'il renfermoit: car l'eſpece de victime qu'Abel immola ſur ſon autel, repreſenta l'Agneau ſans tache immolé ſur le bucher de la Croix; & le miniſtere qu'il exerça dans cette oblation, fut l'image du Sacerdoce de la nouvelle Alliance, & de la Foi de l'Egliſe, ſelon les Peres: Abel lui même repreſenta Jeſus Chriſt Prêtre & Victime tout enſemble, immolé par le Juif ſon frere ſelon la chair: *Abel ſacerdos & victima, immolator & Hoſtia, Antiſtes & Holocauſtum, Deo ſummo effectus eſt*, dit ſaint Chryſoſtome: Cain au contraire par les preſens terreſtres qu'il offrit, & par le meurtre qu'il fit de ce premier juſte du monde, fit voir ſes inclinations baſſes, & ſa religion intereſſée, & figura l'impieté à venir du Juif homicide: de ſorte que, & par ce qu'il étoit, & par ce qu'il repreſentoit, il merita que le Seigneur rejettât ſon offrande, dit ſaint Auguſtin: *Cain ſacrificium ex terræ fructibus reprobatur, Abel autem ſacrificium ex ovibus ſuſcipitur, ita novi teſtamenti fides, terrenis operibus anteponitur... occiditur Abel minor natu à fratre majore natu: occiditur Chriſtus Caput populi minoris natu, à populo Judæorum majore natu: Ille in campo, Iſte in Calvariæ loco.* Saint Ambroiſe nous enſeigne la même doctrine, en nous aſſurant que Caïn fut la figure de la Synagogue, & Abel celle de l'Egliſe; que le premier repreſenta le

Ser. de Mar. Tome 3 pag. 8. 4.

Lib. 12. cont. Faust. c. 8. & 10.

Juif fratricide, & que le ſecond figura le Chretien fi-
L. 1 de Cain & Ab. c. 2. dele : *hæc figura Synagogæ & Eccleſiæ in his duobus fratribus antepręceſſit, Cain & Abel : per Cain, parricidialis populus intelligitur Judæorum, qui Domini & auctoris ſui, & ſecundùm Mariæ partum fratris, ut ita dicam, ſanguinem perſecutus eſt : Per Abel autem intelligitur Chriſtianus adhęrens Deo.*

TROISIE'ME CONSIDERATION.

Quoi que l'Ecriture ne marque point en particulier la maniere dont le Seigneur regarda favorablement le
Gen. 4. 4. ſacrifice d'Abel, *& reſpexit Dominus ad Abel & ad munera ejus, ad Cain vero & ad munera ejus non reſpexit*; il eſt néanmoins certain, qu'outre l'excellence des victimes offertes avec ce qu'elles avoient de meilleur, & le cœur religieux avec lequel il les offrit, & que Dieu, dit ſaint Chryſoſtome, benit & approuva, *quia pretioſa, eximia, & immaculata, & undequaque pretioſa, tum ob mentem ejus qui obtulerat, tum quod primogenita erant, & ex illis electiſſima, & ex adipibus ipſis, hoc eſt ex optimis optima, tum quia ſano & ſincero animo recta intentione & ſincera mente obtulerat* : Il eſt certain, diſ-je ſelon les ſaints Docteurs, que ce regard favorable de Dieu a pû ſe manifeſter par quelque ſigne exterieur & ſenſible, *ſigno aliquo viſibili*, dit
De Civit. 15. 7. ſaint Auguſtin. Saint Jerome ſuivant les plus anciennes traditions, & interpretations reçûës dans l'Egliſe, écrit que ce fut par le moyen d'une flâme qui venant du Ciel conſuma l'offrande d'Abel, & non celle de
in Gen init. L. 44. Heb. Cain, ce qui n'eſt pas ſans exemple dans l'Ecriture : *& inflammavit Dominus ſuper Abel, & ſuper ſacrificium ejus*

ſuper Cain vero & ſuper ſacrificium ejus non inflammavit : ignem ad ſacrificium devorandum ſolitum venire de coelo, & in dedicatione templi ſub Salomone legimus, & quando Elias in monte Carmelo conſtruxit altare. Saint Chryſoſtome eſt du même ſentiment ſur ces paroles de ſaint Paul : ce fut par la Foy qu'Abel offrit à Dieu une plus abondante & plus excellente hoſtie que Cain : *fide plurimam hoſtiam Abel quam Cain obtulit Deo*, & que par le merite de cette oblation, il acquit le titre de juſte par excellence, Dieu lui-même rendant témoignage que ſon ſacrifice lui étoit agréable, *per quam teſtimonium conſequutus eſt eſſe juſtus, teſtimonium perhibente muneribus ejus Deo* : car comment eſt-ce, dit ce Pere, qu'Abel en vertu de ces dons reçût ce témoignage avantageux de la part de Dieu, qu'il étoit juſte, ſinon par le feu qui deſcendit du Ciel, & qui conſuma les victimes qu'il avoit preſentées au Seigneur ? *quomodo autem aliter quoque accepit teſtimonium quod ſit juſtus ? dicitur ignis deſcendiſſe & aſſumpſiſſe ejus hoſtias : nam pro eo quod eſt, ad Abelem aſpexit & ad ejus ſacrificia, Dominus incendit, dixit.* Saint Cyrille d'Alexandrie enſeigne la même choſe en ces termes : *ignis itaque cœlitus deſcendens, Abelis munera abſumpſit.* *Glaph. l. 1.*

Un ſi merveilleux ſigne de la pieté d'Abel, & une ſi éclatante diſtinction, excita la colere de Cain : la triſteſſe, compagne inſeparable de l'envie ſe répandit ſur ſon viſage, *iratuſque eſt Cain vehementer, & concidit vultus ejus :* au lieu de reconnoître ſa faute, & de recourir à la penitence, il s'indigna, & de ce que le ſacrifice de ſon puîné avoit été reçû, & de ce que le ſien avoit été rejetté, dit ſaint Chryſoſtome, *duplex illi triſtitia fa-*

Eta eſt, & quòd ſolus ipſe repudiatus fuit, & quòd fratris donum acceptum fuit. Le Seigneur à qui l'obſtination dans le peché déplaît encore plus que le peché méme, *non tam nos averſatur ob delictum, quàm quando perſeveramus in delicto*, voyant que ce rebut n'ouvroit pas les yeux à Cain, loin de l'abandonner, lui tendit la main, pour l'empêcher de tomber dans le précipice, & l'obliger à ſe reconnoître, *non deſpexit, ſed manum illi quaſi in præceps ruenti porrexit* : & il lui dit d'une maniere, & ſous une forme que nous ne devons pas curieuſement rechercher, contens de ſçavoir que l'Ecriture exprime les choſes divines d'une façon convenable & proportionnée à notre nature, ſans quoi nous ne les entendrions pas : *Deus locutus eſt ad Cain eo modo quo primis hominibus per creaturam ſubjectam velut eorum ſocius forma congrua loquebatur* (c'eſt ſaint Auguſtin) : Dieu lui dit : d'où vient cette colere ? pourquoi ce viſage abbatu ? *quare iratus es, & cur concidit facies tua* ? ſi vous faites bien, n'en ſerez-vous pas récompenſé ? *nonne ſi bene egeris, recipies* ? & ſi au contraire vous faites mal, le peché ſuivi de la peine ne ſera-t-il pas auſſi-tôt à votre porte ? *ſi autem malè, ſtatim in foribus peccatum aderit* ? c'eſt ainſi que le Seigneur vouloit, & par l'amour de la récompenſe, & par la crainte du ſupplice, retenir dans le devoir ce malheureux qui méditoit un funeſte deſſein : de plus, pour prévenir l'erreur qui pouvoit naître dans l'eſprit de Cain que ſa jalouſie pouſſoit comme par force à commettre le meurtre de ſon frere, le Seigneur ajoûta que malgré la violence des tentations & des inclinations au peché, ſa convoitiſe luy ſeroit ſoûmiſe, *ſub te erit appetitus*

Ibid.

De Civ. 15. 7.

ejus, & tu dominaberis illius; ſi aidé de la grace, & y étant fidele, la partie ſuperieure dominoit la partie inferieure: *ſi adjutus indulgentiæ gratiâ, ipſe peccato ſuo dominaretur*, ſelon que l'interprete ſaint Auguſtin, de ſorte qu'il n'auroit aprés cela qu'à s'imputer à lui-meſme & à ſa propre malice, s'il commettoit le crime, & s'il s'y laiſſoit aller, la tentation étant ainſi ſoûmiſe à la raiſon, & non la raiſon à la tentation; la chair à l'eſprit, & nón l'eſprit à la chair: *non quæ mentem debeat trahere, ſed cui mens debeat imperare, eamque ab illicitis operibus ratione cohibere... ut ſubditæ (carni) ratio dominetur*: ou qu'autrement, s'il ne correſpondoit pas à tant de ſecours, lui ſeul devien-droit l'auteur de ſa perte, ajoûte ſaint Ambroiſe, *Tu princeps operis tui, tu dux criminis, non te invitum, non imprudentem error attraxit, &c.* Ce qui une fois annoncé au premier des pecheurs, regarde tous les autres en general & en particulier dans la ſuite des ſiécles, à chacun deſquels on peut dire avec le meſme ſaint Ambroiſe: *in te revertitur crimen quod à te cœpit: non habes in quo neceſſitatem magis, quàm mentem tuam arguis, in te retorquetur improbitas tua, tu princeps es illius*: verité que ſaint Auguſtin enſeigne au meſme endroit cité contre Fauſte au ſujet du peuple Juif infidele à la grace, & repreſenté par Cain, *eidemque peccato quamdiu eſſet in hoc mortali corpore, per ſpem gratiæ, liberi dominarentur*: C'eſt-à-dire: que ce peuple auroit dominé ſur le peché, & joüi de la liberté des enfans de Dieu, s'il avoit fait un bon uſage des moyens que la Providence lui offroit. Enfin, ſaint Thomas conclut de ce paſſage l'exemption de neceſſité dans Cain & dans tout hom-

L. 22. cont. Fauſt. c. 9.

De Civ. 15. 7.

L. de Cain & Abel c. 5.

ibid.

Supra.

1. 2. q. 109. a. 3.

me qui fait mal : *ſed contra eſt quod dicitur, Geneſeos quarto, ſubter te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius: non ergo voluntas hominis de neceſſitate movetur ab appetitu inferiori.*

Que de moyens de ſalut offerts & rejettez ? cet obſtiné reſiſte àtout, aux promeſſes, *nonne ſi bene egeris, recipies ?* aux menaces, *ſi autem malè, peccatum in foribus aderit:* aux avertiſſemens exterieurs & tendres de ſon Pere celeſte : *dixit Dominus ad eum, quare iratus es & cur concidit facies tua ?* aux graces interieures de celui qui porte ſur ſes lévres la loi & la miſericorde ; la loi par laquelle il commande, la miſericorde par laquelle il donne la vertu de faire ce qu'il commande : *legem, quia jubet, miſericordiam, quia adjuvat ut fiat quod jubet*, dit ſaint Auguſtin : joignez à cela la force & la facilité de vaincre la tentation qui lui fut conferée par la ſoûmiſſion de la partie inferieure à la partie ſuperieure; *ſed ſubter te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius:* mais rien ne pût flechir ce rebelle, il ne daigna pas ſeulement répondre au Seigneur, & il ne ſongea qu'à executer promptement ſon cruel deſſein. Conſiderez, mon cher Frere, dit ſaint Chryſoſtome, conſiderez l'infinie bonté du Seigneur, qui voyant le pecheur attaqué par la tentation, ne dédaigne pas de lui parler avec charité, de lui preſenter des remedes pour le ſecourir dans ſa foibleſſe, & des forces pour le retenir dans ſa chûte : *vide quomdo pro ſua benignitate congrua remedia apponit, ut ſtatim educatur, & aquis non obtegatur* : qui luy - même le porte à reconnoître ſa faute, car c'eſt comme s'il lui eut dit : Le châtiment de votre crime n'eſt pas encore tombé ſur votre teſte, je vous montre ſeulement l'énormité de votre damnable

réſolution, & je vous avertis de la quitter: que ſi vous le faites, vous expierez le peché que vous avez conçû, & vous éviterez la punition qui vous menace: *oſtendo delictum, & conſilium offero, quod ſi accipere volueris, & peccatum emendabis, & te ipſum gravioribus malis non involves*; car je ſuis celui qui ne veut pas la mort du pecheur, mais plûtôt qu'il vive & ſe convertiſſe: ne vous rangez donc pas ainſi volontairement ſous la tyrannie du demon, *nec te ipſum maligno dæmoni captivum tradas.* De cette ſorte Dieu n'oublia rien pour le porter à bien faire, & pour l'empécher de ſe perdre & de ſe précipiter dans l'abîme du noir attentat qu'il méditoit, mais il rejetta tout, *ſua omnia faciens, tametſi ille repulſo medicamento in fratricidii profundum ſe præcipitarit.* Cain fermant donc l'oreille à la voix de Dieu, & voulant au plûtôt executer ſon pernicieux deſſein, contrefaiſant le doux & le pacifique, dit à ſon frere Abel: ſortons dehors, *dixitque Caïn ad Abel fratrem ſuum: Egrèdiamur foras:* de quel endroit le vouloit-il faire ſortir? étoit-ce de la ville qu'il avoit déja bâtie, ſelon quelques Interpretes, & laquelle, comme écrit Joſeph dans l'Hiſtoire des Juifs, chez qui les Traditions les plus reculées ſe conſervoient, eſtoit peut-être déſlors, ou du moins le fut bien-tôt aprés une retraite de voleurs, de meurtriers & de ſcelerats? *primus Cain parricida extruxit civitatem*, dit ſaint Jerôme, *in nomine filii ſui Enoch, quæ ſcelere, & ſanguine, & parricidio fabricata eſt:* mais non, ainſi que le conjecture ſaint Chryſoſtome, ce fut de la maiſon paternele, dont Cain voulut tirer Abel: *egrediamur foras.* Que faites-vous, ô aſſaſſin dénaturé! s'écrie ce Saint? vous arrachez

hic.

Joſ. 1. 2.

In cap. 11. Ezech.

l'enfant d'entre les bras du pere, pour le maſſacrer, ſans conſiderer qu'il eſt ſorti du même ſein dont vous êtes ſorti vous-même! *quid facis, ô Cain, non cogitas quod eodem quo tu, utero natus eſt, & foras à paternis ulnis abducis?* ians conſiderer l'horrible deſolation où votre crime va jetter votre pere & votre mere, par l'affreux ſpectacle que vous allez préſenter à leurs yeux? *quos tanta moeſtitiâ affligere deliberas, actor terribilis tragoediæ, ut primus eis violentam mortem offendas?* ſpectacle non encore vû ſur la terre; car quoique l'arreſt de mort ait été déja porté contre le genre humain en general, cependant il n'a pas encore été éxecuté contre aucun homme en particulier, *neque enim mortis ſpeciem ſcierant, tametſi lata eſſet ſententia*, ajoûte S. Chryſoſtome: & vous allez être le premier homicide du monde aprés le démon; car ne voyez-vous pas que la même envie qui porta cet eſprit meurtrier à donner le coup mortel à votre pere, eſt la meſme qui vous porte à tuer votre frere, & qu'ainſi lui étant aſſocié dans le même crime, vous luy ſerez & aſſocié dans le même jugement, & enveloppé dans la meſme punition & la même malediction: *Cain maledicto diaboli adæquatus eſt: eſt enim jam à principio deſignatus homicida*, dit S. Hilaire.

Hic. *Hic.* *Hom. 21.* *In pſal. 119 init.*

Tant de raiſons ne purent toucher ni attendrir Cain; il conduiſit ſon frere qui ne ſe doutoit de rien & qui ne ſe défioit nullement de luy, dans un champ, peut-être cultivé de ſa main, ſous prétexte de la promenade, ou de luy en faire voir la fertilité, & là ce furieux ſe jetta ſur luy, & le maſſacra: *cùmque eſſent in agro, Cain conſurrexit adverſus fratrem ſuum Abel, & interfecit eum.* Que de crimes en un? il tua un homme, voilà un meurtrier; un

un frere, voilà un parricide; un innocent, voilà un barbare; un juſte & un ſaint, voilà un impie; un Preſtre, voilà un ſacrilegue: il luy tend des pieges pour le perdre, voilà un traître & un perfide. Joignez à cela, dit S. Jerôme, ſon audace à nier ſon crime; ſon deſeſpoir, quand il en fut convaincu; ſon impenitence, car quoique devenu vagabond ſur la terre, il ne donna cependant aucune marque de repentir pendant toute ſa vie, qui fut longue & malheureuſe: *quòd procaciter negaverit, dicens, neſcio, numquid cuſtos fratris mei ſum? quòd ſe ipſum damnaverit, dicens, major culpa mea eſt quam ut dimittar: quod nec damnatus egerit pœnitentiam.* Enfin, il fut l'auteur d'un effroyable ſcandale, car il donna le premier le mauvais exemple aux hommes de ſe tuer les uns les autres, ſans l'avoir appris d'aucun autre, dit S. Chryſoſtome; & ce champ où il tua ſon frere, fut le prelude d'un nombre infini de champs de bataille, où dans la ſuite des ſiécles l'on a répandu à torrens le ſang humain pour des interêts ordinairement tous terreſtres: *Cain non injuriatus injuriam perpeſſum occidit, nec exemplo alio rum concitatus, ſed primus inventor ſceleris, aliſque ſe ad exemplum propoſuit,* dit S. Chryſoſtome: quelle difference? Abel ſans avoir aucun modele donna le premier exemple de ſouffrir, *Abel ante nullius exemplum prior dedicavit martyrium:* Cain ſans aucun modele, donna le premier l'exemple de tuer même les innocens: *Abel nullâ cauſa cruciatus eſt, niſi quia juſtus erat*; dit ſaint Chryſoſtome: que dire donc de la ferocité de Cain? il tua ſon frere qui ne l'avoit jamais offenſé; que dire de ſon inhumanité, il laiſſa le corps de ſon frere ſans ſepulture, expoſé aux bêtes, &

Ep. Damaſ. Papæ q. 1.

Hom 17. in Matt.

Ser de Mar. 3.

L. 2. de Prov.

* * *

il fallut que la terrẽ lui ouvrît ſon ſein pour en recevoir le ſang, & lui ſervir d'un ſecond ſein maternel : *quæ aperuit os ſuum & ſuſcepit ſanguinem fratris tui de manu tua* : il repandit en abondance un ſang qui devoit luy être ſi cher ; il tua un frere doux & patient, ſans que ce frere le repouſſât, ni qu'il ſe defendit contre lui, *Abel occiſus à fratre ſcribitur, & non legitur reluctatus* : dit S. Gregoire : il le tua uniquement en haine de ſa pieté, de ce qu'il ſervoit le Seigneur avec un cœur pur & religieux, de ce que Dieu l'aimoit ; car c'eſt la raiſon que nous en rend le Diſciple bien-aimé : *non ſicut Caïn qui ex maligno erat, & occidit fratrem ſuum, & propter quid occidit eum ? quoniam opera ejus maligna erant, fratris autem juſta.* En quoi il fut le premier perſecuteur de Jeſus Chriſt, comme Abel en fut le premier Martyr, dit ſaint Cyprien. Imitons, mes treschers Freres, le juſte Abel, diſoit ce grand Evêque aux Fideles perſecutez de ſon temps, imitons le Juſte Abel qui le premier conſacra l'état du martyre, ayant été tué en haine de la juſtice, *imitemur, fratres dilectiſſimi, Abel juſtum, qui initiavit martyria, dum propter juſtitiam primus occiditur* : joignez encore à cela ſon eſprit d'arrogance, de menſonge & d'erreur ; car le Seigneur lui ayant demandé où étoit ſon frere : *ubi eſt frater tuus ?* il répondit fiérement je n'en ſçay rien : *neſcio*, comme s'il eût cru pouvoir cacher ſon crime à celui qui eſt par tout, qui voit tout, qui ſçait tout : c'eſt ainſi que le demon toûjours ſuperbe, interrogé du Seigneur, s'il avoit conſideré le ſaint homme Job, répondit arrogamment : eſt-ce que Job ſert Dieu pour rien ? Mais il ne faut pas s'étonner du mélange de tant de tant de vices enſemble :

Hom 3. in Ezech.

1. 3. 12.

Adam ne crut-il pas ſe derober aux yeux de Dieu, en ſe cachant dans un bois obſcur? & en general, n'eſt il pas ordinaire que les lumieres de la foy s'obſcurciſſent dans l'eſprit de celui qui éteint le feu de la charité dans ſon cœur? ainſi que fit Caïn, premier auteur de cette maxime, qu'il n'étoit pas le gardien de ſon frere: *num cuſtos fratris mei ſum ego?* quoique le Createur ait gravé dans le cœur de l'homme une maxime contraire, & qu'il ait ordonné qu'on la gravât dans ſa loi pour n'en être jamais effacée, *& mandavit illis unicuique de proximo ſuo.* *Eccl.17.12.*

Au reſte, on peut dire que Dieu dans ce premier exemple fit voir à tous les ſiécles avenir, & *ſa bonté*, à vouloir détourner les méchans des crimes qu'ils méditent; & *ſa Providence*, à vouloir préſerver les bons du mal qui les menace; & *ſa juſtice*, à vouloir punir ceux qui répandroient le ſang humain; & *ſon zele*, à vouloir vanger les bons perſecutez par les méchans; & *l'équité de ſes jugemens*, en abandonnant ceux qui l'abandonnent: cet endurci n'en eſt-il pas une preuve terrible? puiſque chaſſé de devant la face du Seigneur; déchiré par de cruels remors de conſcience; frappé d'un tremblement affreux de tous ſes membres, dont la vigueur avoit été l'inſtrument d'un ſi deteſtable meurtre; effraié par l'image tragique du ſang de ſon frere qui le pourſuivoit par tout, & qui crioit vangeance contre luy, lui diſant ſans ceſſe, pourquoy m'as-tu tué? cependant il ne donna aucune marque de repentir: Dieu luy demanda: où eſt Abel votre frere? *ubi eſt Abel frater tuus?* non pour aprendre de Cain ce qu'étoit devenu Abel, loin de nous une telle penſée, mais pour luy remettre devant les yeux le

crime qu'il avoit commis, & l'obliger à s'en repentir, dit S. Chryſoſtome, *præparans ut ad peccati confeſſionem adduceretur, poſſetque veniam fortè & miſericordiam aſſequi.* Car comme obſerve ſaint Ambroiſe, l'humble aveu du
L. 2. de Cain & Abel. c. 9. peché eſt une portion de la penitence, *pœnitentiæ portio crimen fateri.* La confeſſion du coupable confeſſant ſa faute, amollit la rigueur du Juge: *mitigat judicem pudor reorum.* Cette interrogation touchante auroit donc dû luy inſpirer du regret, accompagné de confiance en la miſericorde divine, & de l'eſperance du pardon, ſur tout à ne pas rejetter ſon crime, ni ſur Dieu, ni ſur aucune neceſſité qui l'y eut engagé, mais uniquement de l'attribuer à ſa propre malice: *vult Deus illum provocare ad pœnitentiam de ſe ſperari indulgentiam, demonſtrare quod non ſit auctor peccati... non decreti, aut operis neceſſitatem:* mais cette douceur ne gagna rien ſur cet eſprit inflexible.

De plus, dit ſaint Ambroiſe, Dieu ne voulut pas le punir ſur le champ, non-ſeulement pour apprendre aux Juges à ne pas aller vîte dans la condamnation des criminels, & à ne rien précipiter, quand il s'agit de les en-
Ibid. c. 10. voyer au ſuplice, *ne ſi continuò vindicatum eſſet in reum, judices quoque in vindicando nullam patientiam moderationemque ſervarent, ſed ſtatim reos ſuplicio darent... ne quis præpropere raperetur ſtudio vindictæ, & ipſa deliberationis immaturitate puniret innoxium, aut pœnam acerbaret:* au contraire, il le laiſſa joüir d'une longue vie, ſans permettre qu'on la lui abbregeât par un meurtre ſemblable à celui qu'il avoit commis, ainſi que Caïn le craignoit, afin de lui donner tout loiſir de rentrer en lui-même, & luy ôter le pretexte de dire que s'il avoit vécu plus long-temps, il ſe ſeroit

converti, continuë ce Pere: *ut uſque ad naturalem termi-* *Ibid.*
num mortis ſuæ, agendæ habebat ſpatium poenitentiæ, aut excuſare quòd ſe redemiſſet, vel ſera actione poenitenti, niſi eum præmatura poena rapuiſſet. Cependant cette longanimité fut inutile à ce méchant.

Enfin, le Seigneur ordonna que Caïn vécut longtemps ſur la terre, afin que la longueur de ſon ſupplice même temporel, égalât la longueur de ſa vie, & l'obligeât ſans ceſſe à ſe ſouvenir de ſon crime, qu'il fût un ſpectacle d'horreur à ceux qui le verroient, & qu'il ſervit d'exemple à la poſterité du ſuplice que mérite le peché qu'il avoit commis: *extendam enim vitam tuam majorque & inde dolor erit, & relinquam te poſteritati magiſtrum, ut tui ſpectaculum ſit illi admonitio, & caſtigatio, nulluſque exemplum tuum ſequatur*, ainſi qu'ajoûte ſaint Chryſoſtome: & parce qu'il avoit abuſé de ſes forces pour maſſacrer violemment ſon frere, Dieu voulut qu'il fût agité d'un tremblement univerſel de tous les membres de ſon corps: *quia enim*, ajoûte ce même Pere, *abuſus es robore corporis, & membrorum viribus, propter hoc continuum hunc tremorem & motum tibi infero, ut non ſolùm ipſe habens jugem admonitionem & memoriam hujus nefarii ſceleris: ſed ut omnes qui te vident, viſo te, quaſi clara illis voce annuntiaretur, diſcant ne talia audeant: & poena tua alios doceat, omnes ne ultra tali ſanguine terram inceſtent: & præterea non brevi te morte plectam, ut ne factum oblivioni tradetur, ſed vitam morte graviorem ſuſtinere te faciam, ut per hæc diſcas qualia perpetraveris.* Mais tant de remedes preſentez à Caïn furent ſans ſuccés; il les rejetta tous, dit S. Chryſoſtome: accuſé, convaincu, condamné, puni, rien ne lui fait lever les yeux au-

Ciel: *ipſe verò medicinam rejecit poſt ſententiam, poſt finem, poſt omnia, poſtquam clara voce accuſatus à ſanguine in terra jacentis confitetur, nihilque inde lucri facit.* Quel horrible endurciſſement! voici, dit il à Dieu, que vous me chaſſez de devant vous, que vous m'excluez de votre protection & de vos ſoins paternels, quiconque me trouvera donc, me tuëra? ô aveuglement impie, s'ecrie ſaint Ambroiſe! il craint la mort temporele de ſon corps, & il ne ſonge pas à la mort ſpirituele de ſon ame: *præſentem mortem veretur, perpetuam negligit: divinum judicium non reformidat, interitum ſolum corporis deprecatur: perpetuis ſupliciis obnoxius, non remitti ſibi poenam popoſcit, ſed vitam corporis hujus obſecrandam putavit, inqua plus ærumnæ eſt quàm voluptatis.* Il craint des maux qui paſſent, & il n'apprehende pas des ſuplices qui demeurent; il craint la colere mépriſable des hommes, & il compte pour rien la colere redoutable de Dieu; il craint que les bêtes feroces ne le dévorent, & il ne craint pas que les demons le déchirent dans l'enfer: en un mot, il ne ſonge qu'à ce monde, & point du tout à l'autre.

Lib 2. c. 9. & 10.

Ainſi mourut le premier des Elus: ainſi prévalut contre le Juſte le premier des réprouvez: ceux-cy peuvent bien à la verité ſouvent en cette vie opprimer les bons, ſurvivre à leur mort, s'emparer de leurs biens; s'enrichir de leurs dépoüilles; ſe bâtir ſur leurs ruines des Palais, des Maiſons de plaiſance, & des Villes mêmes entieres, à l'imitation de Caïn, comme pour ſe donner un azile contre les clameurs de leur conſcience toujours allarmée: mais que feront ils pour ſe mettre à l'abri des tourmens éternels préparez aux impies! pour empêcher que leur mémoire ne ſoit à jamais dé-

teſtée, au lieu que la mémoire des bons ſera toujours en benediction, & que leur bonheur ne finira point: *enim verò*, ajoute ſaint Chryſoſtome, *Abelis quidem eſt regnum cœlorum, & perpetua habitacula, & chori Patriarcharum & Apoſtolorum, & omnium Sanctorum congregatio illum ſuſcipient, ſimul in immortalitate regnaturum, in Chriſto Jeſu Domino noſtro, unigenito Dei filio: hujus autem, Caïn, gehenna ignis, aliaque immortalia omnia tormenta ipſum excipient, ut puniant in infinita ſæcula, & cum illo omnes qui ſimilia egerunt.* hic.

Auſſi le même Pere obſerve que toute la genealogie de Cain s'eſt perduë, & confonduë parmi les nations reprouvées, *quaſi reprobas factas neque memoria dignas*, & que celle de Seth s'eſt conſervée, & ſera à jamais benite: *in omni terrarum orbe canitur & celebratur Abel, Caïn vero deteſtatur*, dit ce même Pere, que l'on ne ſe ſouvient pas plus des enfans de Cain que s'ils n'avoient jamais été, *quaſi nunquam vixiſſent*: au lieu que la mémoire d'Abel s'eſt conſervée juſqu'à nous, & qu'elle ſera celebrée à jamais parmi les élûs qui chanteront ſes loüanges dans tous les ſiécles, *ex eo tempore uſque ad noſtrum, omnium decantatur ore.* Le temps n'a pû diminuer le crime de l'un, ni amoindrir la pieté de l'autre: *& neque tempus hujus memoriam extinxit, neque illius crimen imminuit.* Voyez la difference de la vertu d'avec le vice: *vidiſtis quantum malitiæ damnum, & quantum virtutis robur*: & combien l'une eſt digne de loüanges, & l'autre de blâme: *ſed hic quotidie prædicatur, & ille continue infamatur.* Conſiderez encore l'enormité du peché de Cain, d'avoir affligé celui qui lui avoit donné la vie, lequel étoit déja aſſez affli- Orat. quòd nemo lædi-tur. Hom. 21.

gé d'avoir lui-même encouru la peine de la mort; quel redoublement de douleur pour lui, de voir ſon propre fils donner la mort à ſon frere? de voir de ſes yeux, & pour la premiere fois l'objet hideux de la mort introduit dans le monde, & d'une mort violente, & d'une mort cauſée par un frere à un frere, nê d'un même pere & d'une même mere, d'un frere innocent qui n'avoit jamais offenſé le meurtrier qui l'avoit tué: *Adamum qui non ſolum ob ſuam tranſgreſſionem tantum mœrebat, ſed & ob flagitium Cain luctum graviſſimum habebat, eo quod viderat mortem ſuis oculis in vitam introductam, & violentam mortem, & a filio perpetratam, & in fratrem eodem patre eademque matre natum, & qui in nullo nocuerat.*

Mais rien ne rend la cruauté de Cain plus déteſtable, que ce qu'elle fut l'image de la cruauté du Juif contre le Sauveur, vray Abel du monde nouveau conduit hors la Ville de Jeruſalem, trahi par ſes freres, & maſſacré ſur le Calvaire par ces nouveaux Cains: & qui participent à la punition de cet ancien fratricide: ainſi l'Egliſe ſouffrante, dit ſaint Auguſtin, n'eſt pas moins ancienne que le genre humain, Abel immolé par Cain en eſt les premices ſaintes, & en même temps la figure de Jeſus Chriſt crucifié par le Juif impie: *Eccleſia non defuit ab initio generis humani, cujus primitiæ Abel ſanctus eſt, immolatus & ipſe in teſtimonium futuri ſanguinis mediatoris ab ipſo fratre fundendi.* Cain au contraire, premier fruit du monde prophane, fit rougir la terre encore pure du ſang innocent de ſon frere, ajoute ſaint Jerome: *Cain parricida & homicida, cruentum mundum germani ſanguine dedicans.*

In Pſ 114. ſer. 29. fin.

In c. 4 Oz.

Ces deux freres repreſenterent donc les deux peuples

ples de Dieu, la Synagogue & l'Egliſe, dit ſaint Ambroiſe, *figura Synagogæ & Eccleſiæ in his duobus fratribus antepræceſſit Cain & Abel.* Cain figura le peuple Juif qui pourſuivit à mort Jeſus-Chriſt ſon frere ſelon la chair, *per Cain parricidalis populus intelligitur Judæorum, qui fratris ſui ſecundùm Mariæ virginis partum ſanguinem perſecutus eſt.* Abel figura le peuple Chrétien, *per Abel autem intelligitur Chriſtianus. &c.* La terre de Cain a été maudite parce qu'elle n'a pas produit au Juif incrédule le fruit de vie, Jeſus-Chriſt reſſuſcité ſortant du tombeau : la terre du Chrétien fidele ſera benite parce qu'elle a ouvert ſa bouche par la precieuſe confeſſion de la Foy de la Reſurrection du Sauveur qu'elle publie à haute voix, & qu'elle a bû ce Sang precieux que le Juif avoit répandu ſans vouloir y croire : toutes ces pieuſes penſées ſont de ſaint Auguſtin : *Judæus fudit Sanguinem, non excepit : ille fudit, alia terra excepit Sanguinem, Eccleſia eſt, & ille Sanguis clamat ad me de terra.* Aprés cela faut-il s'étonner ſi les Juifs accompliſſent la verité dont Caïn avoit été la figure ; vagabons & fugitifs par toute la terre de devant la face du Seigneur, pour avoir épanché ce Sang innocent; tremblans à la vuë de celui qu'ils ont pendu à une Croix, & portans par tout le ſigne de la Circonciſion que Dieu leur laiſſe pour les diſtinguer des autres nations de la terre, afin qu'ls ne ſoient pas exterminez, ni confondus avec les autres anciens peuples qu'on ne connoit plus que par l'hiſtoire. Qu'attends-tu, Juif incredule, s'écrie ſaint Jerôme, tu commis pluſieurs crimes du temps de tes Juges : ton idolâtrie te rendit eſclave des nations voi-

L. de Cain & Abil c. 7.

Ibid.

In Pſal. 39. med.

ſines, mais Dieu prit bien tôt pitié de toi, & ne tarda pas à t'envoyer des ſauveurs. Ton impieté n'étant pas moindre ſous les Rois; Babylone ravagea ton pays, & le reduiſit en une affreuſe ſolitude, mais tes abominations furent expiées par ſoixante & dix ans de captivité. Cyrus envoyé de Dieu te rendit ta patrie: & Darius releva ton temple, tes autels & tes ſacrifices. A la fin Veſpaſien & Tite ont de nouveau raſé ta Ville & ton temple. Adrien cinquante ans aprés a achevé de t'exterminer: & il y a prés de quatre cens ans que toute la Judée n'eſt qu'un amas de ruines, & que tu gémis dans l'oppreſſion, ſans apparence de ſecours. Qu'as-tu fait peuple ingrat, eſclave dans tous les pays, & de tous les Princes, tu ne ſers point les dieux étrangers? cóment Dieu qui t'avoit élû, t'a-il oublié, & que ſont devenuës ſes anciennes miſericordes? quel crime, quel attentat plus grand que l'idolatrie te fait ſentir un châtiment que jamais tes idolatries ne t'avoient attiré? Tu te tais? tu ne peux comprendre ce qui rend Dieu ſi inexorable? ſouviens-toi de cette parole de tes peres: ſon Sang ſoit ſur nous & ſur nos enfans: & encore, nous n'avons point d'autre Roy que Céſar. Le Meſſie ne ſera pas ton Roy, garde bien ce que tu as choiſi; demeure l'eſclave de Céſar, & des Rois, juſqu'à ce que la plenitude des Gentils ſoit entrée, & qu'enfin tout Iſraël ſoit ſauvé. Tel eſt le diſcours de ce grand Docteur.

0056567L5